

**ARRÊTÉ N° ARR_2024_0003_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE -
DECEMBRE 2023**

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2022_085 du 16 décembre 2022,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de décembre 2023 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 11.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 2 175 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté



AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - C

ID : 039-223900010-20240104-ARR_2024_0003-AR

Répartition globale n°12 - décembre 2023

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides accordées	nombre de bénéficiaires
DOLE	DOL'AUTO ECOLE - Damien ROYER	225 €	1
	PERFORMANCE	225 €	1
	VINCE CONDUITE	150 €	1
LONS LE SAUNIER	ECL ECOLE DE CONDUITE LEDONIENNE	375 €	2
MOREZ	AUTO ECOLE DU HAUT JURA (MOREZ)	225 €	1
POLIGNY	AUTO ECOLE CLEMENT OLIVIER	375 €	2
ST CLAUDE	AUTO ECOLE DU HAUT JURA (ST CLAUDE)	150 €	1
	AUTO-ECOLE PEDROLETTI - C.CAVALLI	450 €	2
TOTAL		2 175 €	11